

Languedoc-Roussillon

Formation des enseignants. Dans l'Académie de Montpellier, les fonctionnaires stagiaires déjà titulaires d'un master devront repasser les examens dénoncé la FSU. Le Rectorat tempère.

Un couac dans le retour de l'alternance

Les rythmes scolaires ont fait coulé beaucoup d'encre en cette rentrée 2014. Ce n'était pourtant pas la seule révolution de septembre. Car cette année sonne le grand retour de l'alternance pour les enseignants stagiaires.

En 2008, lors de la réforme de la formation élevant le niveau de recrutement de bac +3 à bac +5, l'année durant laquelle les stagiaires qui venaient de réussir le concours partageaient leur temps entre classe (un tiers du temps) et retour d'expérience (deux tiers du temps) avait été abandonnée. La masterisation, même si elle avait été réclamée par les syndicats pour une meilleure reconnaissance du diplôme, s'était donc traduite par une baisse de la professionnalisation et une précarisation des étudiants, la fameuse P2 étant auparavant rémunérée.

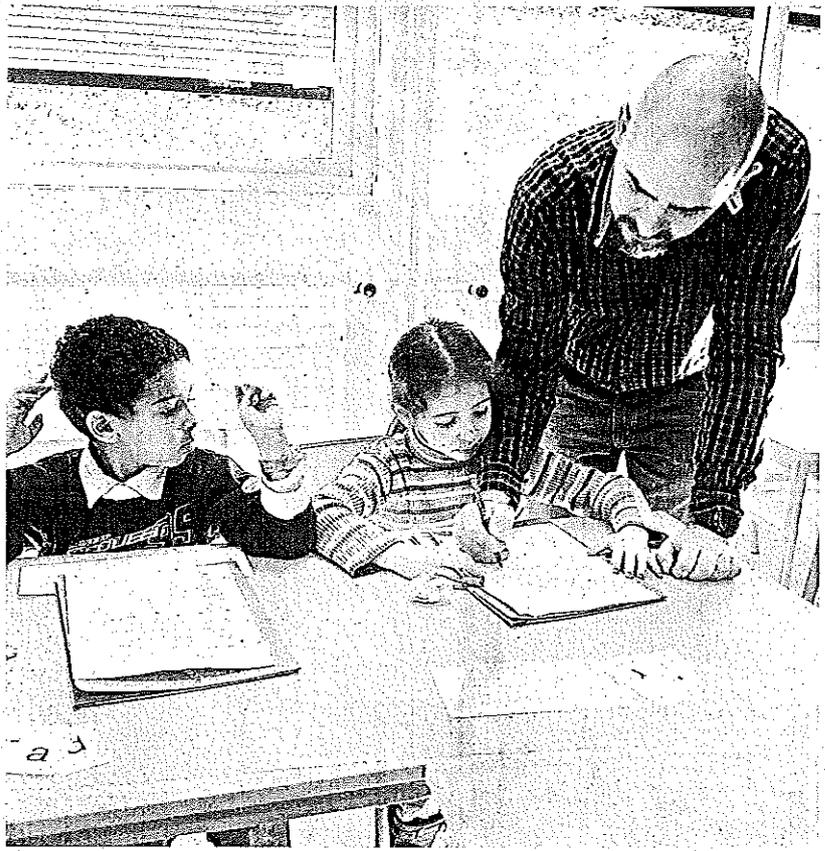
Après de nombreuses moutures plus ou moins réussies -certaines années, les jeunes profs s'étaient retrouvés en charge d'une classe sans avoir jamais ou presque été déjà confrontés à des élèves- le gouvernement a une nouvelle fois revu sa copie. Avec le «concours rénové», les étudiants passent désormais leurs épreuves en fin de première année de master (M1, la quatrième année d'études) et partagent leur deuxième année (M2) à mi-temps entre la classe et la formation. Retour de l'alternance professionnalisante et de la rémunération!

Mais l'équation n'est pas aussi simple qu'elle n'y paraît. Le concours rénové étant ouvert à tous les étudiants titulaires d'un master, certains fonctionnaires stagiaires ont de fait déjà validé un M2 et rédigé le mémoire qui va avec. La situation concerne les deux-tiers des stagiaires, estime la FSU, principal syndicat de l'enseignement qui regroupe notamment le Snes (second degré) et le SNUipp (premier degré). Problème, alors qu'une circulaire nationale parue à la fin de l'été stipule qu'une «formation adaptée

à chaque cursus» doit être mise en place, l'académie de Montpellier a choisi de rendre obligatoire pour tous les fonctionnaires stagiaires l'inscription en M2 MEEF (Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation). «Ces stagiaires déjà titulaires d'un M2 ne contestent pas le fait d'avoir une formation professionnelle. Ils en sont même demandeurs. Mais ils contestent avoir à valider des UV voire réussir un mémoire, s'insurge Florence Dejean-Dega, co-secrétaire académique du Snes. C'est vécu comme une infantilisation et un chantage à la titularisation alors que les textes ne l'obligent pas.»

Le syndicat, qui a demandé une audience au rectorat, réclame une clarification du dispositif et l'assurance que ces stagiaires ne soient pas obligés de passer les partiels ou de réécrire un mémoire. «L'objectif n'est pas de leur faire passer un master supplémentaire», assure pour sa part Marc Rosenzweig, le délégué académique à la pédagogie pour l'Académie de Montpellier. Cependant, pour qu'ils «suivent une formation avec sérieux et régularité» l'Académie estime que leur devoir est de passer les examens. Marc Rosenzweig laisse ainsi entendre que la réussite ne sera pas forcément nécessaire pour que les stagiaires obtiennent leur titularisation. Chaque dossier sera étudié au cas par cas en fin d'année par un jury académique qui se fondera sur les avis de l'inspecteur académique, le chef d'établissement et le directeur de l'Espé (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation). «Je n'imagine pas que quelqu'un qui a montré son sérieux échoue», conclut le délégué académique. Pas sûr que la mise au point suffise à calmer l'inquiétude des enseignants stagiaires ou la colère de la FSU. En attente d'une réponse formelle du rectorat à ses sollicitations, le syndicat prévoit un rassemblement ce jeudi devant la fac d'Education (ex-IUFM).

MARINE DESSEIGNE



Pendant leur année de stage, les futurs enseignants notent et sont notés. ILLUSTRATION APF

Camille*, fonctionnaire stagiaire: «On ne veut pas refaire ce qu'on a déjà fait»

Camille* est sur le point de réaliser son rêve. A la fin de l'année, si son stage se passe bien, elle deviendra professeur d'histoire. «Mais moi, si j'ai voulu faire ça, c'est parce que j'étais passionnée par ma matière, pas par la pédagogie», souligne-t-elle. A son entrée à l'université, elle ne se dirige donc pas d'emblée vers un cursus d'enseignement. «Je voulais faire de la recherche, j'ai trouvé ça passionnant.» Pour autant, elle ne perd pas de vue son projet initial et décide, une fois son master d'histoire en poche de consacrer un an à la préparation du concours (Capes). «La seule chose qui était stipulée, c'est

qu'il fallait être titulaire d'un master, pas que ce soit spécifiquement un master d'enseignement», se souvient-elle, choquée de voir les règles du jeu chamboulées entre temps. Autant dire que la perspective de devoir repasser des partiels et valider un mémoire pour un niveau de diplôme qu'elle possède déjà ne l'enchantait pas. «On ne reconnaît pas du tout le parcours qui a été fait avant, on nous demande de rentrer dans un moule», regrette-t-elle. Elle ne comprend pas non plus la justification de certains enseignements exigés: «Pour quoi nous imposer l'anglais où les unités apprendre à écrire un mémoire»

alors qu'on les a déjà passés?» Mais ce que craint surtout Camille, c'est la surcharge de travail. En poste dans le Gard, elle doit se rendre deux jours par semaine à Montpellier, seule fac où la formation en histoire pour les fonctionnaires stagiaires est dispensée. «Certains viennent des Pyrénées-Orientales!» Des déplacements auxquels il faudra ajouter le travail de préparation des cours et la révision des partiels. «On ne demande pas la lune, mais de ne pas refaire ce qu'on a déjà fait alors qu'on est déjà surchargés», explique la jeune prof.

M.D.

*Le prénom a été changé

Une formation à la carte ?

Avec la nouvelle mouture de la formation des enseignants a été créée une Commission académique des parcours adaptés. Elle est chargée d'établir un programme de formation pour chaque étudiant, en fonction de son cursus initial. «Certains auront à faire un mémoire, mais s'ils n'ont pas à faire ça, ils auront à faire autre chose: de la didactique, des langues étrangères...» explique Marc Rosenzweig. Pour cela, l'Académie a fait remplir à chaque stagiaire un «document de positionnement» lors de leur accueil en début d'année. A la clé des apprentissages «complémentaires» à leur formation initiale. «Ça fait grincer, les étudiants ne comprennent pas ça. Il nous revient de les faire changer d'avis.»

M.D.